

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Municipalité de Saint-Irénée

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Présenté par: Jacques-Arthur Vincent, président

Les données de ce rapport couvrent la période s'échelonnant du 7 novembre 2013 au 23 octobre 2014. En raison principalement de la tenue d'une élection municipale en novembre 2013, il y a eu interruption des activités du Comité pendant les mois de décembre 2013 et de janvier 2014.

Les ajustements aux opérations

L'année 2014 a été une année d'ajustements importants liés aux membres composant le Comité ainsi qu'aux procédures de traitement des dossiers en collaboration avec l'administration municipale. Tout d'abord, un nouveau règlement ayant pour objet de constituer un CCU a été adopté le 3 mars 2014. Ce dernier, dans ses principaux ajustements, portait le nombre de membres citoyens composant le CCU à cinq membres alors qu'il était de sept auparavant. Le Règlement 314-2014 désignait également la secrétaire-trésorière adjointe comme secrétaire du Comité en remplacement de l'inspectrice municipale. Des précisions ont aussi été apportées sur le choix et le cheminement des points devant être traités par les membres du CCU. Un nouveau règlement sur les règles de régie interne a été adopté par le Comité de manière à adapter ses opérations au contenu du Règlement 314-2014.

Les nominations au sein du Comité

À la séance du Conseil municipal tenue le 2 décembre 2013, messieurs Jacques Dompierre et Yoland Gauthier, conseillers, ont été nommés membres du CCU. Les mandats de madame Marie-Andrée Charlebois et de monsieur Dominic Dufour ont aussi été prolongés comme membres citoyens. Le 3 mars 2014, messieurs Jacques-Arthur Vincent et Michel Beaulieu ont été nommés par le Conseil municipal respectivement, président et vice-président du CCU. Un budget au montant de 875.00\$ a été octroyé au Comité pour ses opérations. Durant la période de ce rapport, un montant de 590.00 \$ a été utilisé.

Les activités du Comité consultatif d'urbanisme

Le comité a tenu un total de onze (11) séances durant cette période dont trois (3) séances extraordinaires. Vingt-huit (28) dossiers ont été traités lors de ces séances. Ils se répartissent comme suit:

Objets	nombre de dossiers
Résidences	
-construction	5
-agrandissement	3
-recouvrement extérieur	1
-rénovations (fenêtres, galerie)	2
-réparations	1
Garages	
-construction	4
-agrandissement	1
Abri d'auto	1
Remises	
-construction	4
Bâtiment de ferme (hangar)	1

Dérogations mineures

-implantation d'un garage	1
-enseigne	2
-lotissement de rue	2
Total du nombre de dossiers	28

Les décisions se rapportant à ces dossiers

Le Comité a recommandé au Conseil municipal l'acceptation de vingt-trois (23) dossiers sur les vingt-huit (28) qui lui ont été référés. Les cinq (5) demandes refusées concernent principalement des requêtes en dérogation mineure (4) et une construction d'une maison dont la réalisation n'a pas eu de suite malgré l'acceptation du projet par le Conseil municipal. Pour sa part, le Conseil municipal a accepté vingt-cinq (25) demandes. Les dérogations mineures pour l'implantation d'un garage et celles relatives aux enseignes ont été refusées.

Mandat particulier

Le Conseil municipal a confié un mandat au CCU impliquant la formation d'un comité de travail pour la révision du règlement concernant l'abattage d'arbres en collaboration avec la Table de concertation sur les paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est. La réalisation de cet exercice sera complétée au printemps 2015.